



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

## TriBio : Généralisons le tri à la source des biodéchets en Nouvelle-Aquitaine

### Publics concernés

Collectivité territoriale , Établissement public

### Domaines secondaires

Environnement , Déchets , Économie circulaire

L'appel à projets TRIBIO vise à accompagner les collectivités vers la généralisation du tri à la source des biodéchets en Nouvelle-Aquitaine.

## Échéances

Les prochaines échéances pour le dépôt des dossiers sont **le 9 septembre et le 13 décembre 2021.**

Le dépôt des dossiers « étude » pourra s'effectuer au fil de l'eau.

## Objectifs

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe comme objectif la généralisation du tri à la source des biodéchets. Le Paquet Économie Circulaire de l'Union Européenne exige que cet objectif soit atteint au plus tard le 31 décembre 2023.

L'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine souhaitent accompagner les collectivités dans l'anticipation de cette nouvelle réglementation.

L'appel à projets NA TRIBIO vise à soutenir des opérations ambitieuses de généralisation du tri à la source des biodéchets en Nouvelle-Aquitaine. Les collectivités pourront ainsi mobiliser les différentes partie-prenantes de leur territoire.

## **L'Appel à Projets est composé des trois volets suivants :**

**Volet Stratégie :** définir une stratégie de généralisation de tri à la source des biodéchets, en intégrant la concertation et la mobilisation des parties prenantes

**Volet Proximité :** mesurer, amplifier, pérenniser les opérations de gestion de proximité des biodéchets, à travers un programme de développement des différents modes de gestion de proximité

**Volet Collecte :** mettre en place la collecte séparée des biodéchets des ménages, en phase d'expérimentation ou de déploiement

Il est possible d'opter pour un ou plusieurs volets.

*Les conditions d'attribution et montants de l'aide sont détaillées dans le règlement à télécharger.*

## **Bénéficiaires**

Collectivités (EPCI et/ou syndicats) en charge de la collecte ou du traitement des déchets en Nouvelle-Aquitaine.

*Les producteurs de biodéchets hors ménages ne sont pas éligibles en direct à cet appel à projets, mais doivent se rapprocher de l'EPCI compétent.*

## **Montant**

Selon les volets, les aides peuvent atteindre :

**Volet Stratégie :** maximum 70% de la dépense éligible

**Volet Proximité :** de 30% à 55% de la dépense éligible. Une incitation supplémentaire est possible en fonction de la performance atteinte par le projet

**Volet Collecte :** 70% de la dépense éligible pour l'expérimentation ; jusqu'à 55% pour le déploiement

## **Critères de sélection**

Les projets doivent répondre aux prérequis listés dans le document Règlement.

**Par ailleurs, les dossiers seront évalués selon les critères suivants :**

exemplarité et dimension structurante des opérations  
faisabilité du projet, en intégrant l'accompagnement du changement, le suivi  
qualité, ...  
précision, organisation, argumentation du projet  
pérennité du projet

## **Comment faire ma demande ?**

La candidature sera constituée des dossiers administratif, technique et financier, accessibles via la plateforme dont le lien est ci-dessous.

Le dossier de demande de subvention devra être déposé sur la plateforme en précisant dans l'objet : "*TriBio\_N°département\_Nom du porteur de projet*".

Pour toute information, il est possible de joindre la Région Nouvelle-Aquitaine via le formulaire de contact, ou bien l'ADEME (voir le document Règlement).

## **Correspondants**

Bruno Bellini

Région Nouvelle-Aquitaine - Site de Poitiers